

Objet : Demandes de logements des élèves et étudiants FSS

Madame, Monsieur,

En cette fin d'année scolaire, je vous rappelle les différents partenariats développés par la Région Ile-de-France afin de permettre aux élèves et étudiants des FSS de pouvoir bénéficier de logements au sein de résidences étudiantes, de résidences sociales ou foyer de jeunes travailleurs pour la rentrée prochaine :

1/ les logements étudiants du Crous : sont **réservés uniquement aux étudiants boursiers de la Région**. Ils sont prioritairement attribués aux étudiants bénéficiant des plus hauts échelons de bourse (échelons 6 et 7). Les étudiants ne peuvent être âgés de plus de 26 ans, 28 ans à titre dérogatoire.

Pour faire une demande, l'étudiant doit s'inscrire sur le site du Crous académique dont il dépend via le dossier social étudiant (DSE).

Pour les étudiants qui font une demande auprès du Crous de Paris, il doivent également produire un formulaire que vous retrouvez au niveau de l'espace personnel de votre école sur le site www.iledefrance.fr/fss onglet « documents téléchargeables » - « documents contractuels partenaires – logements étudiants pour étudiants boursiers » - « Maquette Reads contingent 2017 2018 » à envoyer au Crous de Paris en parallèle de la demande via la DSE.

2/ les logements du Richemont : la société Le Richemont propose une **gamme variée de logement** pour les élèves et étudiants boursiers ou non boursiers au sein de résidences universitaires (type Crous) pour de résidences sociales « jeunes » ou foyer de jeunes travailleurs. Le Richemont propose également dans ces structures, des logements pour couple (dont un étudiants doit être boursier) ou pour personne seule avec un enfant.

Les informations et formulaires de candidatures se trouvent également retrouvez au niveau de l'espace personnel de votre école sur le site www.iledefrance.fr/fss onglet « documents téléchargeables » - « documents contractuels partenaires – logements tous publics ».

3/ les logements de la société Toit et joie à Créteil, dont les renseignements figurent sous le même lien que précédemment. Il s'agit d'une **résidence pour étudiants (boursiers ou non)**.

4/ les logements de la société Espacil Habitat à Gennevilliers : il s'agit d'un nouveau partenariat avec cette société qui propose, pour la rentrée de septembre 2017, des logements neufs à Gennevilliers (92) au sein d'une résidence intergénérationnelle qui propose des logements **pour étudiants, jeunes actifs ainsi que des logements en colocation**.

Les renseignements figurent dans les brochures jointes en copie de ce mail. Vous les retrouverez également au sein de l'espace personnel de votre école sur le site www.iledefrance.fr/fss onglet « documents téléchargeables » - « documents contractuels partenaires – logements tous publics ».

Comme à chaque communication concernant les logements, **je vous remercie de ne pas transmettre directement mes coordonnées aux étudiants ou à leurs parents** car je ne peux gérer le flux d'appels que ces transmissions génèrent. Les renseignements doivent être pris directement auprès des gestionnaires des logements.

Je reste à votre disposition en cas de besoin et vous remercie par avance pour votre collaboration,

Cordialement

Isabelle SMOLEN

Chargée de mission

Direction des Formations sanitaires et sociales

